

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***14137530***

Tribunal de Commerce

07 JUL. 2014

CHARLEROI
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0839.397.814

Dénomination

(en entier) : **SEVEN CONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège :

(adresse complète) **RUE DE WANGENIES, 116 - 6220 FLEURUS****Objet(s) de l'acte : Démission / Nomination**

L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt-six juin, s'est tenue au siège social à Fleurus, Rue de Wangenies, 116, l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée «Seven Construct».

La séance est ouverte à 14.00 Heures, sous la présidence de Monsieur VOINA Ioan, gérant de la société.

Monsieur le président déclare :

•Que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission de monsieur VOINA Ioan de son poste de gérant et décharge pour sa gestion.
2. Nomination de monsieur SECCHI Samuel au poste de gérant.

•Que tous les associés ont eu connaissance de cet ordre du jour et ont consenti à se réunir pour en délibérer.

•Que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité des droits sociaux, soit les 100 parts sociales existantes.

•Que la présente assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et apte à délibérer et à statuer valablement sur tous les points à son ordre du jour.

Cette déclaration est reconnue exacte par l'assemblée unanime.

Monsieur le président propose la délibération sur le premier point de l'ordre du jour : démission du gérant

Monsieur VOINA Ioan présente sa démission qui est acceptée par l'assemblée générale

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante :

RESOLUTION

L'assemblée générale acte la démission de monsieur VOINA Ioan de son poste de gérant de la société et lui donne décharge pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur le président propose la délibération sur le point suivant de l'ordre du jour : Nomination d'un nouveau gérant.

Monsieur SECCHI Samuel présente sa candidature au poste de gérant de la société.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante :

RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer monsieur SECCHI Samuel au poste de gérant. Celui-ci accepte la mission qui débute ce jour.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les associés qui le demandent.

Signé SECCHI Samuel
Gérant